

DEC24240DAJ

Décision du 30 mai 2024 portant nomination de M. Maxime MICHEL en qualité de Directeur adjoint de la Direction du Financement et des Achats (DiFA) et de Directeur adjoint de l'unité n°UAR0236 DiFA

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu la décision du 1^{er} décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Baptiste HERVOUET en qualité de Directeur de la Direction du Financement et des Achats (DiFA) pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2024, M. Maxime MICHEL est nommé Directeur adjoint de la Direction du Financement et des Achats (DiFA) pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} juin 2024, M. Maxime MICHEL, est nommé Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR0236 DiFA - Direction Financement et Achats pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 30 mai 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

